

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 71/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 04/10/2012	L'an deux mil douze le dix huit octobre à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 18/10/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila (arrivée à 19h12, sortie à 20h05, a donné procuration à Betty PETIT), RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (arrivée à 19h10), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès (sortie à 20h), GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Annulation Délibération n°13/2012 Acquisition terrains Consorts LELACHE</i>	Excusés : MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MERAUX Jocelyne, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel, ATAR Nathalie a donné procuration à GIRARD Jean-Claude. Monsieur Laurent JACQUOT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierre CLAUDON, Adjoint à la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine », au vu du rapport de la Commission du 08 octobre 2012. Cette dernière propose l'annulation de la délibération n°13/2012 du 23 janvier 2012 (Sous-Préfecture 10 mai 2012) concernant l'acquisition de terrains Consorts LELACHE portant sur les parcelles :

Section Ai n°527 lieu-dit « Champs des Murgiers » contenance 1a98
 Section Ai n°320 lieu-dit « Les Sausses » contenance 18a23
 Section Ai n°323 lieu-dit « Les Sausses » contenance 17a25
 Section Ai n°493 lieu-dit « Les Sausses » contenance 1a38
 Section Ai n°312 lieu-dit « Champs des Murgiers » pour la partie Nord Contenance 16a00

S'agissant d'un copropriété divisée en lots et devant la complexité du dossier, les membres de la Commission proposent d'abandonner le projet.
 Maître BERTRAND – Notaire à Audincourt en charge du dossier, sera avisée.



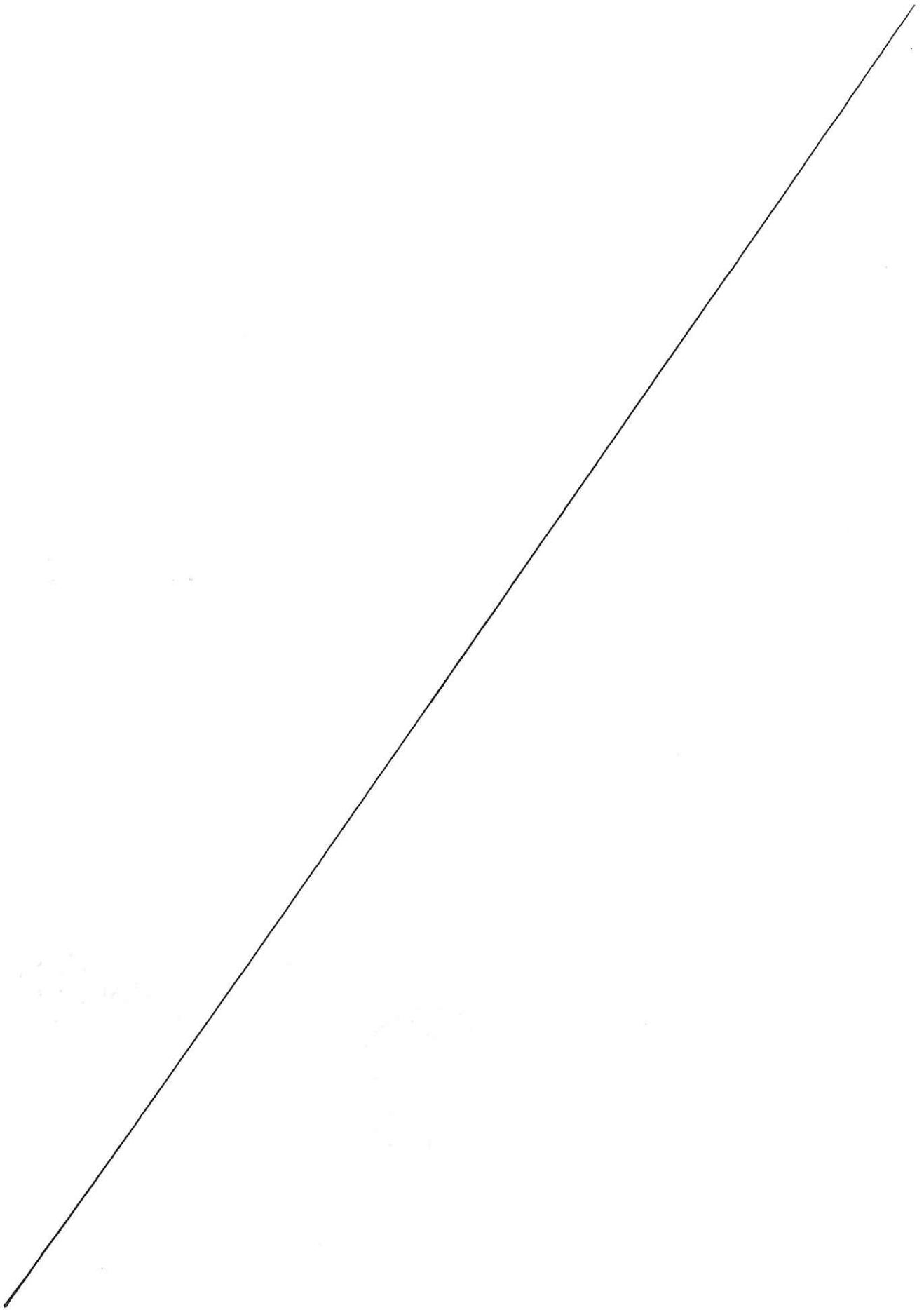
Le Conseil Municipal, l'exposé de Pierre CLAUDON entendu, décide à l'unanimité d'annuler sa délibération n°13/2012 du 23 février 2012.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 18/10/2012
 Publiée le 18/10/2012
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



MUNE : BAVANS (25550)

PK/JD/MCR

N° 13/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/02/2012	L'an deux mil douze le vint trois février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 23/02/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. <i>Excusé :</i> PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Acquisitions terrains Consorts LELACHE</i>	Madame Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance.

MAIRIE DE BAVANS
07 NOV. 2012
COURRIER REÇU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

- Section AI n° 527 – lieu-dit « Champs des Murgiers » - contenance 1a98
 - Section AI n° 320 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 18a23
 - Section AI n° 323 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 17a25
 - Section AI n° 493 – lieu-dit « Les Sausses » - contenance 1a88
 - Section AI n° 312 – lieu-dit « Champs des Murgiers » pour sa partie Nord – contenance 16a00 –
- Pour la somme de 3120€

Pour la somme de 2951€

Audouze

appartenant à : Consorts LELACHE – 145 Boulevard Saint-Michel 75005 PARIS pour la somme totale de 6 071 €.

Précise en outre que :

- Les services des Domaines ont communiqué leur avis,
- Les frais occasionnés par ces acquisitions sont à la charge de la Ville,
- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012.

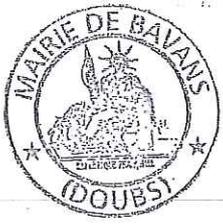
Désigne Maître Stéphanie BERTRAND – 30-32 avenue Jean-Jaurès à AUDINCOURT 25401 – Notaire, pour dresser l'acte.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

MAIRIE DE BAVANS
10 MAI 2012
COU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 23/02/2012
Publiée le 23/02/2012
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

SOUS - PREFECTURE
10 MAI 2012
MONTMORILLON

